

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 - 04/EC01. DEMANDES DE RETROCESSION DE CONCESSIONS
FUNERAIRES**

Trois demandes de rétrocession de concession funéraire ont été formulées par :

- Madame Odette GAUTIER veuve PONCET, titulaire de la concession n° 93 carré 8 au cimetière de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Acquisition le 25/02/2016 d'une concession de terrain cinquantenaire avec construction d'un caveau 4 places N'ayant aucune utilité de cette concession elle déclare la rétrocéder purement et simplement à la commune. Rétrocession de la concession funéraire pour un montant de **5 063,00 € TTC** soit au 25/02/2016 6 100,00 € TTC pour le caveau et le terrain au prorata temporis soit 498 mois (41 ans et 6 mois) au 28/08/2024.

Il est proposé d'accepter la rétrocession, de restituer le prix payé lors de son attribution déduit de la durée. La somme de 2 365,50 € TTC (1 971.25 € HT) sera versée du budget annexe et la somme de 2 697,50 € TTC (non soumis à TVA) du budget ville par virement bancaire.

- Madame Maria GALERA veuve VEYSSEYRE titulaire de la concession n° 18 carré 8 au cimetière de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Il s'agit d'une concession d'enfeu quinzenaire acquise le 28/05/2019 à la suite du décès de son époux et en attente de l'acquisition d'une chapelle disponible dans le cimetière communal. N'ayant plus aucune utilité de cette concession, elle déclare la rétrocéder purement et simplement à la commune. Rétrocession de la concession funéraire pour un montant de **240,30 € TTC** soit au 28/05/2019 341,00 € TTC pour l'enfeu déduction faite au prorata temporis soit 53 mois (soit 4 ans et 5 mois) au 22/10/2023.

Il est proposé d'accepter la rétrocession, de restituer le prix payé lors de son attribution déduit de la durée. La somme de 240,30 € TTC (non soumis à TVA) sera versée du budget ville par virement bancaire.

- Monsieur Michaël CHAUVET titulaire de la concession n° 159 carré 8 au cimetière de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Il s'agit d'une concession d'enfeu quinquenaire acquise le 23/04/2024 à la suite du décès sa mère en attente de l'acquisition d'un caveau disponible dans le cimetière communal. N'ayant aucune utilité de cette concession, il déclare la rétrocéder purement et simplement à la commune. Rétrocession de la concession funéraire pour un montant de **387,00 € TTC** soit au 13/04/2024 398,00 € TTC pour l'enfeu déduction faite au prorata temporis soit 5 mois au 30/09/2024.

Il est proposé d'accepter la rétrocession, de restituer le prix payé lors de son attribution déduit de la durée. La somme de 387,00 € TTC (non soumis à TVA) sera versée du budget ville par virement bancaire

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Administration Générale le 25 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ les demandes de rétrocession de concessions funéraires formulées par :

- Madame Odette GAUTIER veuve PONCET de la concession funéraire n° 93 carré 8
- Madame Maria GALERA veuve VEYSSEYRE de la concession funéraire n° 18 carré 8
- Monsieur Michaël CHAUVET de la concession funéraire n° 18 carré 8

DECIDE de restituer à :

- Madame Odette GAUTIER veuve PONCET la somme de 5 063 € TTC
- Madame Maria GALERA veuve VEYSSEYRE la somme de 240,30 € TTC
- Monsieur Michaël CHAUVET la somme de 387,00 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

